



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT TROIS AVRIL

Le Conseil Municipal de Saint-Colomban, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Présents : 19 Votants : 20

Présents : M. Patrick BERTIN, Mme Nicole BATARD, M. Patrick VOGELSPERGER, Mme Stéphanie PISQUET, M. Jean-René GOURAUD, Mme Nathalie MENUET, M. Louis PAPIN, Mme Annick COUILLAUD, M. Gabriel SORIN, Mme Nadège BOURSIN, M. Dominique GODIN, Mme Valérie BRUNELIÈRE, Mme Sylviane GUILBAUD, M. Olivier THIERIET, M. Vincent RAYNAL, Mme Marinette PRIOUR, M. Bertrand MAINDRON, Mme Jessica BERTESCHÉ, M. Sébastien BAUDRY.

Absent excusé : M. Stéphane PARPAILLON (pouvoir à M. Patrick BERTIN)

Secrétaire : Mme Marinette PRIOUR

OBJET : DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SAINT-COLOMBAN AYANT POUR OBJET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLE – CLÔTURE DE LA CONCERTATION

Urbanisme- actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Vu la délibération n°16_06032025 du 6 mars 2025 portant lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Colomban ayant pour objet l'extension d'une carrière de sable,

Vu les dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme fixant les règles applicables à la concertation à organiser pour cette procédure d'évolution d'un PLU,

Considérant l'ouverture de la concertation préalable obligatoire à compter du 7 mars 2025 telle que fixée par la délibération n°16_06032025 du 6 mars 2025,

Considérant les enjeux et objectifs fixés par la délibération n°16_06032025 du 6 mars 2025,

Considérant les modalités de la concertation liée à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU rappelées ci-après :

- Une présentation succincte des enjeux et grands principes du projet et un recueil d'observations via la plateforme de démocratie participative participer.ecollectivites.fr en ligne dès le lendemain de l'adoption de la présente délibération dès lors qu'elle est devenue exécutoire,
- La mise à disposition du public à la mairie de Saint-Colomban, aux heures et jours habituels d'ouverture d'un registre de concertation donnant la possibilité au public d'inscrire ses observations et propositions sur un registre papier,
- La mise à disposition du public d'une adresse mail dédiée, plu@st-colomban.fr, destinée à recueillir les observations par courriel,
- L'installation de panneaux d'exposition en mairie présentant de manière succincte les enjeux et grands principes du projet,
- Une visite du site de la carrière de sable (au lieu-dit La Grande Garde) le mercredi 19 mars 2025 de 10h00 à 12h, puis de 14h à 16h00
- Une réunion publique le lundi 31 mars 2025 à la salle des Mauves à 19 heures ;

Monsieur le Maire rapporte :

Depuis le 7 mars 2025, il constate qu'il y a eu :

- 23 contributions enregistrées sur le site de E-Collectivités,
- 0 contribution sur le registre papier dédié en mairie et 1 contribution sur l'adresse mail plu@st-colomban.fr,
- Environ 200 personnes étaient présentes à la réunion publique du 31 mars 2025, 33 questions ont été posées, orales ou écrites auxquelles une réponse a été faite lors de la réunion.
- Les visites de la sablière, la première organisée le 19 mars et une seconde organisée le 16 avril dernier à la demande de personnes présentes à la réunion publique, il y a eu 15 participants sur la 1ère date et 9 sur la seconde.
- Une communication via les supports habituels a été mise en place : affichage sur les supports officiels de la mairie (panneau d'affichage de la mairie et des aubettes des principaux villages), bulletin communal, site internet, réseau social Facebook et presse locale,

Pour rappel, avant l'ouverture de l'enquête publique, la concertation réalisée selon les modalités rappelées précédemment, fera l'objet d'un bilan qui sera dressé par le Conseil Municipal et joint au dossier soumis à enquête publique ;

Au vu de ces contributions depuis le début de la concertation le 7 mars dernier, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de clôturer la concertation le 30 avril prochain, estimant que l'ensemble de la population a pu être informé sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Colomban ayant pour objet l'extension d'une carrière de sable, et pu faire part de ses observations à ce sujet.

Il souligne que le registre de concertation papier, l'adresse mail dédiée et la plateforme participative e-Collectivités participer.ecollectivites.fr, demeureront disponibles (lien vers la plateforme de participation citoyenne sur le site internet de la commune www.saint-colomban.fr) jusqu'à leur clôture le mercredi 30 avril prochain à 12h00.

Le dossier de présentation du projet restera, quant à lui, à disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que la plateforme e-Collectivités.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu le PLU de Saint-Colomban approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 juin 2012 et modifié à 4 reprises par délibération du Conseil municipal le 29 janvier 2016 (modification n°1), le 19 novembre 2021 (modification n°2), le 17 janvier 2024 (modifications n°3 & 4),

Considérant que la concertation en cours depuis le 7 mars 2025 a d'ores et déjà répondu aux objectifs d'information d'une part et d'observations d'autre part du public sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Colomban ayant pour objet l'extension d'une carrière de sable,

- **DECIDE** de fixer la date de fin de concertation au mercredi 30 avril 2025 à 12h00,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Le Secrétaire,

Marinette PRIOUR



Fait à Saint-Colomban,
Le 24 avril 2025,

Le Maire,

Patrick BERTIN.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SAINT COLOMBAN
Utilisateur : PROUTEAU Myriam

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DE37_23042025
Objet :	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de SAINT-COLOMBAN ayant pour objet l'extension d'une carrière de sable - Clôture de la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique :	044-214401556-20250424-DE37_23042025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401556-20250424-DE37_23042025-DE-1-1_0.xml	text/xml	988 o
Document principal (Délibération) Nom original : DE37.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401556-20250424-DE37_23042025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	455.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 avril 2025 à 16h04min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 avril 2025 à 16h04min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 avril 2025 à 16h38min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 avril 2025 à 16h38min29s	Reçu par le MI le 2025-04-24